



GUIDE D'ACCUEIL

À DESTINATION
DES ETUDIANTS
& DES APPRENTIS

LE MOT DE LA DIRECTION



EL HASSANE AGLZIM

DIRECTEUR

DIRECTION.ISAT@U-BOURGOGNE.FR

Chères étudiantes, chers étudiants,

C'est avec un immense plaisir que je vous souhaite la bienvenue à l'ISAT. Que vous fassiez vos premiers pas dans l'enseignement supérieur ou que vous poursuiviez ici un parcours déjà engagé, vous avez fait le choix d'une école singulière, résolument tournée vers l'innovation, les mobilités durables et l'ingénierie de demain.

L'ISAT est bien plus qu'un lieu de formation : c'est un lieu de vie, d'échanges, de projets et de découvertes. Vous y trouverez des enseignements exigeants et de qualité, mais aussi une communauté engagée, un accompagnement bienveillant et de nombreuses opportunités pour vous construire en tant que futurs ingénieurs et citoyens.

Votre curiosité, votre rigueur, votre esprit d'équipe seront les moteurs de votre réussite. Soyez ambitieux, soyez créatifs, osez !

Nos équipes pédagogiques, administratives et techniques sont à vos côtés pour vous accompagner tout au long de cette aventure.

Je vous souhaite une année riche en découvertes, en apprentissages et en belles rencontres.

Bienvenue à l'ISAT, et très bonne rentrée à toutes et à tous !

Bien à vous
Pr. El-Hassane AGLZIM

SOMMAIRE

04 L'ÉCOLE

Présentation de l'école
La recherche
La gouvernance

08 ÉTUDIER À L'ISAT

Le campus
Accès à l'école
Services
Sites et outils utiles
Contacts

20 RÈGLEMENT

Règlement
Utilisation des locaux
Utilisation des équipements
Consignes en images

30 LA VIE DE L'ÉCOLE

Vie associative
Bougez-vous !
A l'international
Image et réseaux

VOTRE CONTACT POUR TOUTES QUESTIONS :
COMMUNICATION_ISAT@U-BORUGOGNE.FR



PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

UNE GRANDE ÉCOLE PUBLIQUE D'INGÉNIEURS
SPÉCIALISÉE DANS L'AUTOMOBILE ET LES
TRANSPORTS AU COEUR D'UN ÉCOSYSTÈME PORTEUR.

Jeune école dynamique d'un peu plus de 30 ans, l'ISAT ouvre ses portes en 1991 à la première promotion de 30 étudiants ingénieurs ; 20 ans après, l'ISAT diplôme son 1 000^e ingénieur, qui est une ingénieure, et compte en 2023 plus de 3 200 diplômés, 3 formations d'ingénieur sous statut étudiant ou alternant, 2 masters recherche sur 2 sites de formation à Nevers et Auxerre.

Aujourd'hui, l'ISAT s'appuie sur une identité reconnue et un écosystème porteur. Avec le technopôle de Magny-Cours et le circuit automobile, ils forment un triptyque unique au monde tourné vers l'innovation et le développement des véhicules du futur.

L'ISAT accueille également un laboratoire performant qui compte une cinquantaine de membres et construit les technologies de demain.

NOS RÉSEAUX :

**CDEFI, CGE, PÔLE VÉHICULE DU
FUTUR, NEXTMOVE, LIGIER,
DAVI, ORECA, DANIELSON
ENGINEERING, SIA, ELLES
BOUGENT, MCIMC, FEV...**

*+ une trentaine d'universités internationales et un réseau
dynamique d'entreprises impliquées.*

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

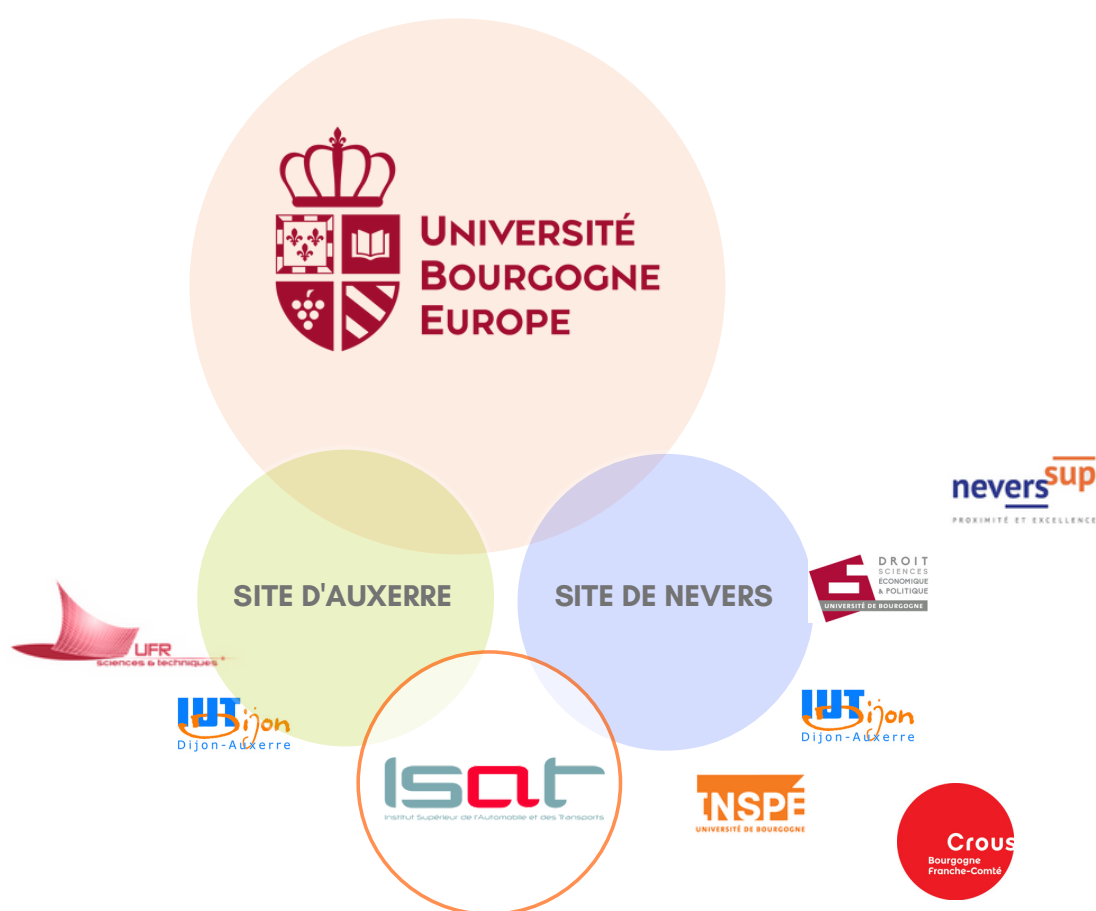
L'ISAT, COMPOSANTE DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE :

L'ISAT est une école publique, composante de l'Université de Bourgogne dont le siège est situé à Dijon (21). A ce titre, elle bénéficie d'une gestion décentralisée tout en mutualisant un certain nombre de ressources.

L'ISAT fait partie du site de Nevers, avec d'autres composantes de l'Université de Bourgogne, à savoir l'INSPE, la Faculté de droit et l'IUT Dijon-Auxerre.

L'ISAT est une école multisite, qui fait également partie du site d'Auxerre depuis quelques années.

SON ECOSYSTÈME UNIVERSITAIRE :



LA RECHERCHE



MATÉRIAUX, CONFORT, ÉNERGIE ET COMMUNICATIONS AU SERVICE DE LA MOBILITÉ DE DEMAIN.

Rattachés à l'ISAT, les travaux de recherche des enseignants-chercheurs du laboratoire DRIVE répondent aux besoins scientifiques et technologiques de la filière industrielle liée aux véhicules.

Composé d'une cinquantaine de membres dont une trentaine d'enseignants-chercheurs et une vingtaine de doctorants, le laboratoire DRIVE possède des équipements de pointe et développe une recherche à la fois appliquée et fondamentale de haut niveau dans deux grands domaines cadres : les systèmes intelligents et l'optimisation énergétique ainsi que la mécanique des matériaux et des structures.

LES ÉQUIPEMENTS :

BANCS D'ESSAIS MOTEUR DYNAMIQUES, TUBE À CHOC, LASER DM-532, BANC PIV, VÉHICULES ÉLECTRIQUES, VÉHICULE AUTONOME KONA, GPS RTK HAUTE PRÉCISION, SIMULATEUR DE CONDUITE, DRONES, CANON À AIR COMPRIMÉ POUR ESSAIS MULTI-IMPACTS, TOUR DE CHUTE, ENCEINTE THERMIQUE, CAMERA INFRA-ROUGE, BANC D'IMPACT INSTRON, ENCEINTE DE VIEILLISSEMENT, TRACTION CHOC, BANC DE FATIGUE, SALLE RÉVERBÉRANTE, SALLE SEMI-ANÉCHOÏQUE, PLATEFORMES VIBRATOIRES SOUDAGE ULTRASONS...



LA GOUVERNANCE DE L'ÉCOLE

UNE VIE DÉMOCRATIQUE IMPORTANTE :

La vie de l'école est organisée par les différentes instances de l'ISAT, organes de concertation institutionnelle dotés de compétences décisionnelles et/ou consultatives.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil définit la politique de l'ISAT dans le cadre de celle de l'Université de Bourgogne. Le conseil délibère sur les thèmes suivants : élection du directeur, recrutement des enseignants, composition du Conseil pédagogique, règlement intérieur, création des commissions, budget de l'ISAT, répartition des emplois, etc.

LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Instance de réflexion, il formule des avis et propositions, notamment sur la politique pédagogique et la politique de recrutement des élèves,
Instance d'évaluation, il contrôle la bonne exécution de la politique pédagogique.

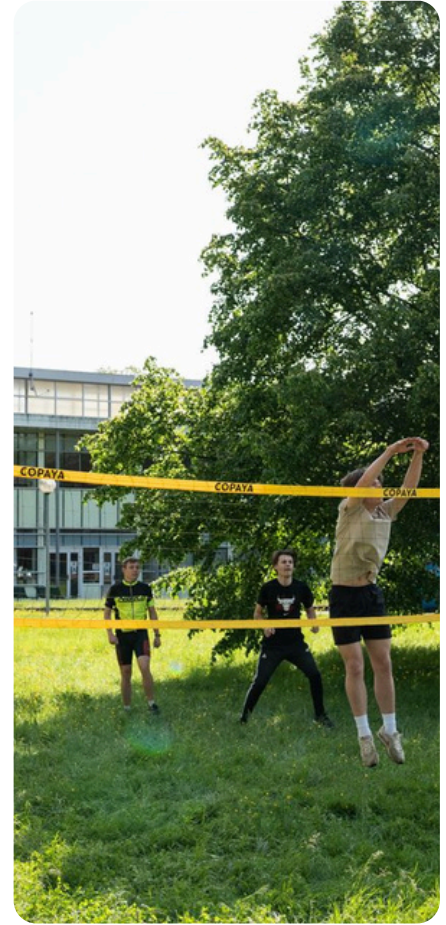
LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE

La CVE a pour compétence d'émettre des avis et de formuler des propositions en matière d'organisation de la scolarité, de logement et de vie socioculturelle des élèves de l'ISAT. À ce titre, elle peut étudier les questions soumises par les élèves,

LE CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Le conseil de perfectionnement a pour missions principales de donner un avis, notamment sur : la stratégie de développement de l'école, l'adéquation des flux de recrutement et de diplômés avec les besoins des secteurs industriels concernés, l'orientation professionnelle des formations, la pertinence des contenus pédagogiques dispensés à l'école.

LE CAMPUS DE NEVERS



LE CAMPUS DE L'ISAT : UN ECRIN DE VERDURE AU COEUR D'UNE VILLE MÉDIANE DYNAMIQUE.

Les étudiants comme les personnels bénéficient d'un cadre de travail privilégié au cœur de Nevers. Le campus s'articule autour d'un espace verdoyant au milieu duquel coule la rivière Nièvre.

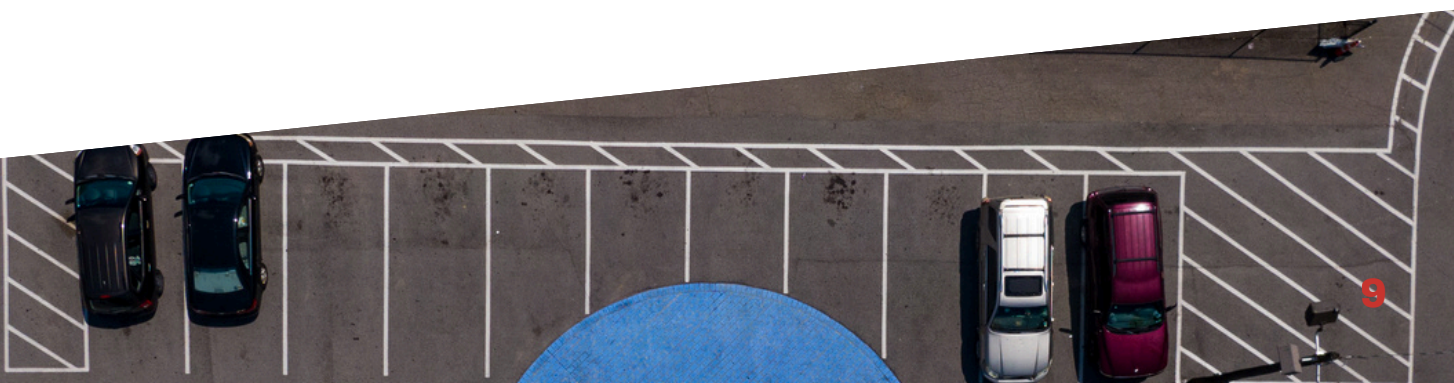
Les étudiants de l'ISAT représentent un tiers des effectifs étudiants du département de la Nièvre et bénéficient de facilités de logement en parc locatif étudiant et privé ainsi que d'un large panel d'activités culturelles et sportives.

Un restaurant universitaire et au sein du bâtiment C, une salle de musculation sont mis à disposition des élèves.

ACCÈS À L'ÉCOLE

SITE DE NEVERS :

- Les étudiants doivent rentrer à l'ISAT par l'entrée principale entre **7 h 45 et 18 h 30**,
- Les bâtiments A2, B3, B4 et B5 réservés à la recherche ne sont accessibles aux étudiants que sur rendez-vous.
- Si vous souhaitez prendre le bus, la ligne 4 arrêt "université" se trouve à proximité de l'école.



SERVICES

LA RESTAURATION

Un restaurant universitaire est mis à votre disposition sur le campus où vous pourrez vous restaurer sereinement entre 11h30 et 13h30 les jours de semaine.

LE CROUS

Le coordinateur Vie de Campus est à votre service au point relais du Crous de Nevers pour vous renseigner sur les services proposés par le Crous.

Pour le contacter : **06 34 99 07 78**

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est située dans les locaux de l'UFR de droit. Le prêt est soumis à la présentation de la carte d'étudiant.

Horaires du lundi au jeudi 8h-17h30 et le vendredi 8h-16h30. Il existe également des ressources numériques, comme Techniques de l'Ingénieur est beaucoup d'autres :



L'INFIRMERIE

L'infirmerie est située dans les locaux de l'UFR de droit. L'infirmière de site est référente handicap en lien avec le Service de Santé Etudiante SSE de Dijon. Une visite OBLIGATOIRE gratuite de prévention Santé est réalisée pour tous par l'infirmière de site. Les étudiants en situation de handicap ou de maladie chronique et invalidante doivent se faire connaître afin de pouvoir bénéficier d'aménagements.

IDE Nathalie Prasalek : 03 86 71 61 99

Horaires : 8h-12h | 13h-17 h

ASSISTANTE SOCIALE

Une assistante sociale du Crous de Bourgogne-Franche Comté est à votre disposition sur RDV :

messervicesetudiant.gouv.fr

Elle est également présente sur le campus dans les locaux de l'UFR de droit les mercredis toute la journée et les jeudis matins uniquement.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Un soutien psychologique est mis à la disposition de tous les étudiants sur le site :

<https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

LE CAMPUS D'AUXERRE



LE CAMPUS DES PLAINES DE L'YONNE À AUXERRE : DES INFRASTRUCTURES MODERNES AU SERVICE DES ÉTUDIANTS.

Le campus universitaire d'Auxerre regroupe différents parcours d'enseignements ainsi que des enseignants/chercheurs issus de différents laboratoires. Partie intégrante de l'Université de Bourgogne Franche-Comté, le campus universitaire d'Auxerre accueille des formations de l'IUT Dijon-Auxerre, de l'ISAT et de l'INSPE. Les laboratoires représentés sont l'ICB, le Drive et ImViA.

Un restaurant universitaire, une bibliothèque et une salle de musculation sont mis à disposition des élèves.



ACCÈS À L'ÉCOLE

SITE D'AUXERRE:

- Les locaux du site sont tous accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Les lignes de bus A01 et 7 passent tout au long de la journée devant le campus.
- Pour se garer; un grand parking fait le tour du campus. Un deuxième est accessible en dehors du site (juste en face).
- Un abri vélo sécurisé est installé, d'autres projets d'implantation d'abri sont en cours.



SITES ET OUTILS À VOTRE DISPOSITION : TOUS VOS SERVICES NUMERIQUES

[HTTPS://UB-LINK.U-BOURGOGNE.FR/MA-FORMATION/MES-SERVICES-NUMERIQUES.HTML](https://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/mes-services-numeriques.html)

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Dès votre inscription à l'UBE, vous disposez d'un compte informatique vous permettant de bénéficier de tout l'environnement informatique mis à votre disposition.

En plus du compte informatique de l'ISAT, l'université met à votre disposition des services numériques intégrés (messagerie, réinscription...).

Le compte ENT est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe : notez et conservez-les précieusement, ils vous serviront tout au long de votre cursus universitaire. Notez également que votre adresse email prenom_nom@etu.ube.fr est la seule adresse pour la communication avec l'ISAT. Il est de votre responsabilité de veiller à ce que votre espace de stockage ne soit pas saturé.



PLANNING DES COURS

La consultation de l'emploi du temps se fait directement depuis l'ENT, dans "Bureau" > "Emploi du temps".

ZIMBRA - BOÎTE MAIL ET AGENDA

A votre arrivée, notre service informatique vous transmettra directement vos identifiants pour accéder à votre boîte mail.



INTRANET DE L'ISAT

Vous pouvez accéder à l'intranet de l'ISAT grâce à vos identifiants informatiques. Sur l'intranet, vous pouvez accéder à de nombreux documents tels que les comptes rendus de Conseils, rapports de stages et de mobilités internationales, de supports de communication, le guide d'accueil...



CONTACTS ISAT NEVERS

49 RUE MADEMOISELLE BOURGEOIS
58000 NEVERS
03 86 71 50 00

DIRECTION

El-Hassane Aglzim – Directeur
03 86 71 50 04



A 136 | B2

direction.isat@ube.fr

Yvon Voisin – Directeur Adjoint
03 86 49 28 54



SITE AUXERRE

Yvon.voisin@ube.fr

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

03 86 71 50 05



A 135 | B2

ra.isat@ube.fr

ANTENNE FINANCIÈRE

Isabelle Kozmin
03 86 71 50 44



A 150 | B2

isabelle.kozmin@ube.fr

Séverine Iman
03 86 71 50 44



severine.iman@ube.fr

COMMUNICATION

François Voirin
03 86 71 50 50



A 137 | B2

communication.isat@ube.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Valérie Dos Santos Martins



SITE AUXERRE

valerie.dos-santos-martins@ube.fr

ACCUEIL

Céline Legrand
03 86 71 50 02



A 31 | B2

accueil.isat@ube.fr

DIRECTION DES FORMATIONS

Ali Kribèche - directeur
03 86 71 50 24



A 139 | B2

Ali.kribecche@ube.fr

Corinne Gralhien - assistante
03 86 71 50 56



A 134 | B2

corinne.gralhien@ube.fr

DIRECTION DES DEPARTEMENTS



Philippe Brunet
Directeur ESA

philippe.brunet@ube.fr



Steve Bossard
Directeur cycle préparatoire

steve.bossard@ube.fr



Jérôme Rousseau
Directeur MIT

jerome.rousseau@ube.fr

SCOLARITE FISE

Valérie Sorio - cycle préparatoire
03 86 71 50 39



A 139 | B2

scolarite.isat@ube.fr

Noëlle Bordet - cycle ingénieur
03 86 71 50 40



Sandrine Fievet - cycle ingénieur &
masters - 03 86 71 50 23



A 148 | B2

sandrine.fievet@ube.fr

FORMATION GÉNIE MÉCANIQUE

Ali Kribèche - directeur
03 86 71 50 24



A 139 | B2

ali.kribecche@ube.fr

Laurence Gallibert - assistante
03 86 71 50 38



A 133 | B2

apprentissage.isat@ube.fr

RESPONSABLE SPORT SUAPS

Gaëlle Simon
06 65 09 36 68



BATIMENT C

gaelle.simon@ube.fr

POLE LANGUES ET PROJETS 3A

A135 | B2

Clément Vigniel
03 86 71 50 00



clement.vigniel@ube.fr

RELATIONS INTERNATIONALES ET INDUSTRIELLES

Sidi-Mohammed Senouci - RI
03 86 71 50 35



Sidi-mohammed.senouci@ube.fr

R 177 | B4

Luis Le Moyne - Relations Industrielles
03 86 71 50 16



luis.le-moyne@ube.fr

A40 | B2

Nadjiba Mahfoudi-Sophy
Responsable des stages
03 86 71 50 14



Nadjiba.sophy@ube.fr

R173 | B4

SUPPORTS PÉDAGOGIQUE

A 48 - A 49 | B2

Régis Didier
03 86 71 50 42



regis.didier@ube.fr

Anthony Perriot
03 86 71 50 27



anthony.perriot@ube.fr

SERVICE INFORMATIQUE

03 86 71 50 22

A 50 | B2

info.isat@ube.fr

Matthieu Gatellet - Thomas Legay - Jephane Roques - Teddy Taillemite



INFRASTRUCTURES ET PATRIMOINE



Alain Lacour - Davy Le Rolle
03 86 71 50 26



HALL TECHNIQUE

alain.lacour@ube.fr
davy.le-rolle@ube.fr

LABORATOIRE DE RECHERCHE

R 177 | B4

Sidi-Mohammed Senouci
directeur
03 86 71 50 35



secretariat.drive@ube.fr

Cyrille François - secrétariat
03 86 71 50 18



PLAN DES BUREAUX

SITE DE NEVERS :



CONTACTS ISAT AUXERRE

SITE UNIVERSITAIRE D'AUXERRE
ROUTE DES PLAINES DE L'YONNE
89000 AUXERRE
03 86 49 28 51

Equipe enseignante



Yvon Voisin
Professeur des universités
yvon.voisin@ube.fr



Tadeusz Sliwa
Professeur des universités
tadeusz.sliwa@ube.fr



Bruno Domenichini
Professeur des universités
bruno.domenichini@ube.fr



Frédéric Bernard
Professeur des universités
frederic.bernard@ube.fr



Claude Leroy
Professeur des universités
claude.leroy@ube.fr



Arnaud Boucher
Maître de conférences
Directeur de département
Génie Industriel
arnaud.boucher@ube.fr



Julien Boudon
Maître de conférences
julien.boudon@ube.fr



Fabrice Mairesse
Maître de conférences
fabrice.mairesse@ube.fr



Valérie Dos Santos Martins
Maître de conférences
Responsable DDRS Site Auxerre
valerie.dos-santos-martins@ube.fr



Xiaohong Chen Perdereau
Maître de conférences
xiaohong.chen-perdereau@ube.fr



Alexandre Zimmer
Maître de conférences
alexandre.zimmer@ube.fr



Jean Marc Simon
Maître de conférences
jean-marc.simon@ube.fr



Khaoula Abouzaid
enseignante contractuelle
khaoula.abouzaid@ube.fr



Benoît Presles
Maître de conférences
benoit.presles@ube.fr

Equipe administrative



Karine Robert
Gestionnaire administrative et pédagogique
karine.robert@u-bourgogne.fr



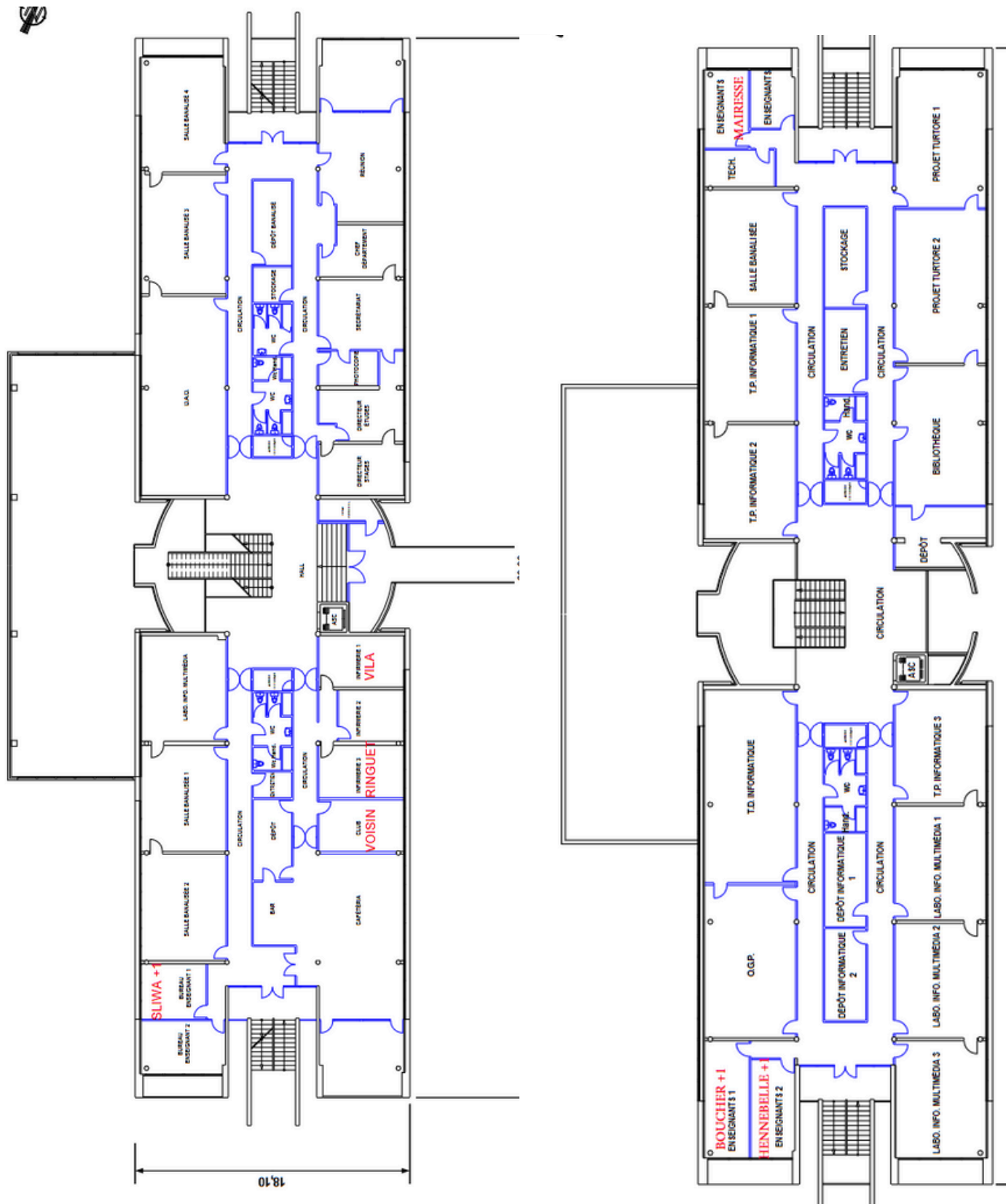
Jérémy Lagogue
Agent technique
jeremy.lagogue@u-bourgogne.fr



Isabelle Decouteix
Secrétaire
isabelle.decouteix@u-bourgogne.fr

PLAN DES BUREAUX

SITE D'AUXERRE:



RÈGLEMENT & SECURITE

Chaque étudiant admis à l'ISAT s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur et du règlement des études disponibles sur l'intranet ISAT.

L'élève ingénieur de l'ISAT doit conserver en toute circonstance une attitude responsable et respectueuse envers tout le personnel, le matériel et ses camarades. Il doit obtempérer à toutes les consignes émises par l'équipe pédagogique et se conformer au règlement intérieur et au règlement de scolarité.

CES RÈGLES ONT VOCATION À ASSURER QUE CHACUN PUISSE ÉTUDIER ET TRAVAILLER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS ET VOUS PRÉPARENT À INTÉGRER LE MONDE DE L'ENTREPRISE DANS UN AVENIR PROCHE.

FOCUS : ABSENCE

- Toute absence doit être justifiée auprès de la scolarité au plus tard 5 jours à compter de votre retour à l'ISAT.
- Toute demande d'absence programmée doit être soumise 1 semaine à l'avance.
- Où : auprès du service de votre département.

LE RÉGLEMENT (SUITE)

FOCUS : CIRCULATION EN VOITURE

- Le code de la route s'applique sur tout le campus.
- La vitesse de circulation est limitée à 20 km/h.
- Il est strictement interdit de se garer ou de circuler devant le hall technique et sur l'esplanade devant l'entrée principale de l'ISAT.
- Le stationnement est autorisé sur les trois parkings prévus à cet effet : le long de l'ISAT sauf esplanade, jouxtant l'UFR Droit et derrière l'UFR Droit.

Tout manquement au respect de ces consignes expose l'étudiant à une sanction.

De plus, pour des raisons de sécurité, il est demandé aux étudiants de renseigner l'administration sur leur plaque d'immatriculation par le biais de la fiche accusant réception et prise de connaissance des consignes de ce livret ; cette fiche est à remettre signée par vos soins au service Scolarité.

FOCUS : OUTILS INFORMATIQUES

L'utilisation des équipements informatiques et d'internet est régie par la charte informatique de l'université de Bourgogne (remise dans votre dossier d'inscription), charte que vous devez lire, comprendre et signer avant toute utilisation de ces équipements.

Le non-respect de cette charte peut conduire à une exclusion de l'université et à des amendes allant de 45 000 à 75 000 euros.



UTILISATION DES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

ATTENTION

Il est important, pour limiter au maximum les risques d'accidents, d'observer les règles élémentaires de sécurité et de bon sens et de prendre connaissance des notes de services suivantes affichées dans le hall de l'ISAT et consultables sur l'intranet ISAT (rubrique administration générale/consignes sécurité).

TRAVAUX DANS L'ÉTABLISSEMENT

- Il est interdit aux étudiants (tous cycles confondus) de réaliser tout travail manuel faisant appel à des machines stationnaires ou électroportatives, ou à des outils manuels de coupe de matières dures, d'enlèvement de matière (rabot, ponçage, etc..), de cisaille et de frappe, ainsi que la réalisation de raccordements électriques sous tension, en dehors des créneaux où l'assistance par du personnel qualifié est possible.
- Sont donc autorisés ces travaux pendant les enseignements pratiques ou activités de recherche après contrôle de présence par l'enseignant ou chercheur responsable, soit le **mercredi de 8 h à 17 h 30** et le **jeudi de 8 h à 17 h 30** en période d'activité universitaire après présentation et autorisation écrite obtenue auprès du personnel technique ou enseignant de l'ISAT.
- Les étudiants réalisant des travaux, possibles seuls dans le cadre des missions pédagogiques et de recherche de l'ISAT, doivent respecter les consignes de sécurité et toute injonction de personnel technique et enseignant de l'établissement sous peine de sanctions administratives et disciplinaires.

UTILISATION DES LOCAUX

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

- Tous les branchements des équipements électriques, pneumatiques et hydrauliques doivent être uniquement confiés à un personnel qualifié et habilité
- Vérifiez régulièrement que les câbles de la machine ne sont ni usés ni endommagés
- Les câbles d'alimentation doivent avoir une section et une isolation correspondant à la consommation de courant nominale
- Les câbles ne doivent ni être coincés ni être pincés. Ne placez pas de câbles ou de tuyaux dans des zones très fréquentées afin d'éviter les risques de trébuchement
- Les accès des armoires électriques sont strictement réservés à un personnel qualifié et habilité.

PRÉSENCE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE

- Toute activité dans le cadre associatif ou privé, ou en période de fermeture des locaux est à priori proscrite ; des aménagements dérogatoires sont possibles sur demande écrite mais soumis à un conventionnement respectant la sécurité des biens et des personnes et permettant l'identification claire des responsabilités.
- Ces consignes sont supplémentaires à la réglementation sur le travail isolé qui interdit à quiconque la présence sur les locaux de l'ISAT lorsqu'il est seul ou isolé, en dehors du personnel de surveillance.
- Toute personne enfreignant ces dispositions engage pénalement sa responsabilité.
- Le site universitaire de l'ISAT est placé sous surveillance électronique anti-intrusion et sous le régime du plan VIGIPIRATE. Toute présence sur le site en dehors des horaires et surveillants autorisés donne lieu au déclenchement d'une alarme. En cas d'abus, des poursuites peuvent être engagées.

UTILISATION DES SALLES DE TP

TRES IMPORTANT : LORS DE TOUTE INTERVENTION SUR UNE MACHINE (MONTAGE, DÉMONTAGE, NETTOYAGE OU CONTRÔLE D'UNE PIÈCE EN POSITION), CELLE-CI DOIT ÊTRE ARRÊTÉE.

- Interdiction de pénétrer dans les salles de TP ou d'emprunter et d'utiliser le matériel sans l'autorisation d'un enseignant sous risque de sanction.
- Conservez un poste de travail propre et ordonné.
- Restez toujours à votre poste de travail pendant l'usinage d'une pièce : une machine doit pouvoir être arrêtée instantanément si un problème survient : coupe, éjection d'une pièce, bris d'outils...
- Portez les équipements de protection individuelle adaptés (lunettes, bleu de travail, gants, chaussures de sécurité...).
- Les manipulations sur les machines-outils ne se font que par un seul élève à la fois.
- En cas d'anomalie de fonctionnement, il faut arrêter immédiatement la machine :
 1. appuyez sur le bouton d'arrêt d'urgence « coup de poing »
 2. après l'arrêt, ne remettez pas la machine en fonctionnement sans faire appel à un personnel qualifié.
- Il est donc important de repérer le bouton d'arrêt ordinaire et d'arrêt d'urgence avant toute manipulation (faites un essai marche / arrêt avant usinage).
- Signalez rapidement toute anomalie de fonctionnement (électrique ou mécanique) sur votre machine.

UTILISATION DES SALLES DE TP

N'HÉSITÉZ PAS À INTERVENIR AUPRÈS D'UN CAMARADE SI UN RISQUE SE PRÉSENTE OU S'IL NE RESPECTE PAS LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ.

- Pour les opérations d'usinage et de meulage les projections de copeaux et limailles peuvent provoquer des blessures aux yeux. C'est pour cela que dans l'atelier le port des lunettes de protection est obligatoire.
- Si vos cheveux sont longs, portez une coiffe ou un filet ou attachez-les en arrière.
- Ne portez pas de vêtements flottants (les blouses doivent être bien fermées, les manches boutonnées ou retroussées, et ne portez pas d'écharpe). Tenez-vous, ainsi que vos vêtements, à bonne distance des pièces en rotation.
- Ne permettez jamais l'utilisation de machines à des personnes se trouvant sous influence de substances susceptibles de diminuer les réflexes ou n'ayant pas les capacités physiques nécessaires.
- Avant chaque mise en marche de la machine, contrôlez les dispositifs de protection et d'alarme et assurez-vous qu'ils sont en parfait état de fonctionnement. N'utilisez pas la machine si ces dispositifs de protection ne fonctionnent pas correctement.
- Restez conscient qu'il est impossible d'éliminer totalement les risques inhérents à un site de production.
- Ne portez pas de montres, bracelets, bagues, colliers lors d'intervention quelconque sur ou avec une machine.
- Une machine ne doit être utilisée que par un personnel qualifié ou autorisé et conformément aux consignes de sécurité du constructeur, de l'école et aux fiches de sécurité apposées sur chaque machine.

UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS

LES EPI (ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE)

Conformément à la législation en vigueur le port des EPI est obligatoire (lunettes, masque, chaussures de sécurité, gants, etc.) selon les TP et projets. De plus, vous aurez à respecter les consignes de sécurité qui vous seront rappelées dans les énoncés de vos TP et dans le règlement intérieur de l'ISAT, par la signalétique apposée dans les locaux et équipements de l'école. Nous attirons plus particulièrement votre attention sur le fait qu'il est interdit d'utiliser un équipement ou / et une machine sans en connaître l'utilisation et sans autorisation des personnels enseignants ou techniques.

SYNTHÈSE

- Par ailleurs, il est formellement interdit d'introduire du matériel ou des matières liquides ou solides sans autorisation préalable de l'enseignant ou d'un personnel technique (notamment dans le cadre des projets).
- Les espaces de travail (TP, projets, laboratoire) doivent être tenus propres et rangés. Un groupe d'étudiants ou un étudiant peut être suspendu du projet jusqu'au rangement complet de l'espace de travail.
- Les élèves pourront être exclus des ateliers, projets, TP, laboratoire dès lors qu'ils ne respectent pas les consignes de sécurité. En ce qui concerne particulièrement les projets, la note finale pourra être diminuée en cas de non-respect manifeste des consignes de sécurité, de la propreté et du matériel mis à disposition.

CONSIGNES SÉCURITÉ

L'ISAT et comme l'ensemble des composantes de l'Université **est en urgence attentat**. Des mesures sont en vigueur afin de réagir en cas d'attaque terroriste :

Il faut d'abord essayer de s'échapper sans risques. Si ce n'est pas possible, il faut tenter de se barricader. **Prévenir les secours par sms via le 114.**

Une fois caché et en sécurité, il faut appeler les secours. Enfin en dernier recours, si se cacher ou s'enfuir est impossible, et si votre vie est en danger, tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs et protégez-vous à l'aide d'un bouclier de fortune.

INCENDIE

En cas d'incendie :
Gardez votre calme
Déclenchez l'alarme et téléphonez au :

(0)18 ou 112
ou
03 86 71 50 00

Attaquez le foyer à la base au moyen d'extincteurs sans prendre de risques.

Dans la chaleur et la fumée, baissez-vous, l'air frais est près du sol.

ÉVACUATION

A l'audition du signal d'évacuation ou sur ordre d'un responsable :

Suivez les indications du guide d'évacuation.


Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu'au point de rassemblement.


Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.


N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-charges


ACCIDENT

En cas d'accident prévenez :

SAMU :
 **(0)15**

INFIRMERIE :
 **(0)03 86 71 61 99**

HOPITAL :
 **(0)03 86 93 70 00**

POINT DE RASSEMBLEMENT
 **Voir le plan de masse**

PRÉVENTION

Laissez toujours libres les issues de secours et les cheminements d'évacuation

N'encombrez pas l'accès aux moyens de secours

Ne détériorez pas les dispositifs de sécurité (extincteurs, trappes de désenfumage, blocs de secours, ...)

Ne stationnez pas votre véhicule devant les poteaux et les bouches d'incendie.



Bizutage

Je dis stop!



CNCB
comité national
contre le bizutage

Les temps d'accueil ou d'intégration doivent rester des temps d'information, d'échange et de convivialité. aucun acte ou comportement pouvant être assimilé à du bizutage ne doit venir perturber ou dénaturer ces manifestations essentielles à la vie universitaire. les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables de ces infractions (article 225-16-1 du Code pénal).

Mobilisation contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles

À l'Université Bourgogne Europe, on se mobilise pour lutter contre le harcèlement moral, sexuel et toutes formes de violences sexistes et sexuelles (vss) qui peuvent toucher les étudiantes et étudiants.

Un dispositif simple a été mis en place



👉 **STOP.HARCELEMENT.VSS@U-BOURGOGNE.FR**

Signaler un comportement inapproprié, envoyer un message a cette adresse. Tu seras mis(e) rapidement en contact avec une psychologue qui pourra t'orienter vers deux solutions possibles : Un accompagnement psychologique et/ou médical par le service de sante étudiante, Un signalement officiel (avec ton accord) pouvant déclencher une procédure disciplinaire et/ou un signalement au procureur de la république. En plus, si tu es en première année, tu pourras participer a une formation de sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles.

CONSIGNES SÉCURITÉ

Interdiction de fumer dans les lieux publics

Conformément à la législation en vigueur, il est strictement interdit de fumer dans tous les espaces publics fermés et couverts.

Cette mesure vise à protéger la santé de tous et à réduire les risques liés au tabagisme passif.

Respect de la loi

Le non-respect de cette interdiction peut entraîner des sanctions prévues par la loi. Nous comptons sur votre coopération pour respecter cette réglementation et ainsi contribuer à un environnement plus sain pour tous.

Objectif de santé publique

Cette loi a pour but de promouvoir un environnement sans tabac, réduisant ainsi les risques pour la santé des non-fumeurs.

POURQUOI LE TABAC EST-IL DANGEREUX ?

LE TABAC TUE  ...

Chaque année en France, le tabac est responsable de **75 000 décès**, dont **45 000 à cause d'un cancer**. On estime à **1 100 le nombre de décès liés au tabagisme passif**.

LE TABAC EST RESPONSABLE DE 17 CANCERS  ...

Le cancer des poumons est le cancer lié au tabac le plus connu. En réalité, le tabac peut causer des cancers situés dans **17 endroits différents**, répartis dans tout le corps.

LE TABAC EST 100% TOXIQUE  ...

7 000 produits chimiques sont contenus dans la fumée d'une cigarette allumée, dont **70 substances cancérigènes** connues : benzène, arsenic, chrome, goudrons, polonium... C'est une véritable **usine chimique** qui arrive dans les poumons du fumeur avant de se diffuser dans les autres organes par le sang.

LE TABAC POLLUE  ...

Un mégot peut mettre **plus de 10 ans à se dégrader**. Les mégots de cigarettes sont le **déchet plastique le plus retrouvé** sur les plages européennes, juste après les bouteilles en plastique.

LE TABAC CRÉE DE LA DÉPENDANCE  ...

La substance responsable de la dépendance est la **nicotine**. Elle active dans le cerveau le **circuit de la récompense** qui libère de la dopamine, qui fera ressentir une sensation de bien-être. Le cerveau cherchera ensuite à revivre cet instant où il a eu le sentiment que tout allait bien. Le fumeur sera alors **tenté de fumer de plus en plus souvent**.

EN NE COMMENÇANT JAMAIS À FUMER, TU PRENDRAS SOIN DE TOI, DE TES PROCHES ET DE LA PLANÈTE. 

Tabagisme passif : fait de respirer involontairement la fumée de tabac rejetée par les fumeurs.
Cancérigène : qui peut provoquer des cancers en abimant les cellules.

LA VIE ASSOCIATIVE

VIE ASSOCIATIVE :

Les étudiants de l'ISAT ont une vie associative très riche organisée autour de deux associations fédératives : le BDE, Bureau Des Etudiants, et ISATECH.

LE BDE :

Le Bureau des Etudiants (BDE) regroupe les associations à but sportif, festif & humanitaire et organise la traditionnelle rencontre inter-promo de rentrée.

Pour les contacter :
bdeisat58@gmail.com



BDE ISATO'CEF AUXERRE

Regroupe les étudiants-apprentis en génie industriel ISAT d'Auxerre avec pour objectifs : la cohésion entre étudiants inter-sites et de faire connaître la formation génie industriel par apprentissage.

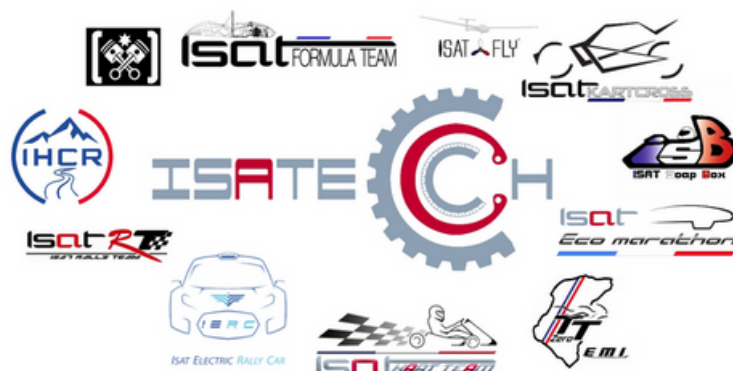
bdeisat.auxerre@gmail.com
Instagram : [bde_isat_auxerre](https://www.instagram.com/bde_isat_auxerre)



ISATECH :

ISATECH (ISAT Technologies) regroupe les associations à visée technologique.

isatechnologie@gmail.com



LA VIE ASSOCIATIVE

ALUMNI :

L'association des ingénieurs ISAT compte plus de 2 600 ingénieurs ISAT dans toute la France et à l'international ; n'hésitez pas à devenir membre en contactant son Président à

ingenieurs.isat@gmail.com

ISF ISAT SANS FRONTIÈRES

Association à vocation humanitaire avec le 4L Trophy et soutien scolaire le mardi et le jeudi à l'ISAT à :

[contact : IsatSansFrontiere@gmail.com](mailto:IsatSansFrontiere@gmail.com)

ISAT PERFORMANCE

ISAT Performance a pour but de promouvoir le sport automobile à l'ensemble des étudiants de l'école. Ses membres organisent plusieurs courses d'endurance en karting au cours de l'année universitaire, ouvertes à chaque étudiant de l'ISAT.

contact.isatperformance@gmail.com

LE CLUB ENTREPRISES CONSULT'ISAT,

A la rentrée 2018, une Junior Création a vu le jour : Consult'ISAT, labellisée CNJE, Confédération Nationale des Juniors Entreprises, L'association est au service des entreprises pour toutes prestations en conseil, études, prototypage...

contact@isatconsulting.onmicrosoft.com



ENVIE D'ENTREPRENDRE ?

Adoptez le SNEE statut national étudiant entrepreneur grâce au PEPITE UBFC Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat.

[Contact : bureau des stages et relations entreprises francois.voirin@u-bourgogne.fr](mailto:bureau_des_stages_et_relations_entreprises_francois.voirin@u-bourgogne.fr)

LA VIE ASSOCIATIVE

ISATHLON :

L'association sportive de l'ISAT fédère près de 800 étudiants autour d'une trentaine d'activités et véhicule ainsi les valeurs du sport universitaire.

ISATHLON organise les Ovalies, Bike & Run, la coupe Saint Gobain de football, des tournois de volley, un trophée de golf...

Le sport fait partie intégrante de la formation ISAT avec près d'une trentaine d'activités qui participent à créer un lien fort entre les étudiants : escrime, rugby, running, équitation, plongée sous marine, golf, hockey, VTT, natation, badminton...

Découvrez ISATHLON sur YOUTUBE

<https://www.facebook.com/ISATHlonNEVERS>

**Instagram <https://www.instagram.com/isathlon/>
isathlon.nevers@gmail.com**

ISATMUSE :

Isatmuse association des musiciens de l'ISAT permettant de former des groupes de répétition tout en assurant le prêt de matériel tel que amplis, basses...

isatmuse.58@gmail.com

ISATEVENT :

IsatEvent - organisation d'événementiels (Gala, rencontres inter-promo, foyer international, journée portes ouvertes, forum des entreprises...).

<https://www.gala-isat.com/contact/>



**DE NOMBREUSES AUTRES ASSOCIATIONS À DÉCOUVRIR : ISAT
KART TEAM, ISAT FORMULA TEAM, ISAT ECO MARATHON, ISAT FLY,
ISAT MOT, ISAT ELECTRIC MOTORCYCLE...**

BOUGEZ-VOUS !

LE SUAPS : FAITES DU SPORT !

Gaëlle Simon, responsable du SUAPS à l'ISAT propose et anime de nombreuses activités sportives accessibles à tous. Vous pouvez la trouver dans son bureau à droite de l'entrée principale ou vous pouvez la joindre :

Mail : suaps-nevers@u-bourgogne.fr

03.86.71.50.33



ELLES BOUGENT :

L'ISAT est membre historique de l'association Elles bougent depuis plus de 15 ans.

L'objectif ? Combattre les stéréotypes et renforcer la mixité dans les entreprises des secteurs industriels et technologiques ainsi qu' au sein des formations et des établissements d'enseignement supérieur.

Comment ? Elles bougent place la rencontre entre ses marraines et les jeunes filles au cœur de tous ses évènements : forums, visites de sites et de salons spécialisés, challenges, rallyes, conférences, interventions dans les collèges et lycées.

Vous êtes étudiant.e, ingénieur.e ou technicien.ne, homme ou femme sans formation technique, enseignant.e, chercheur ou chercheuse, vous pouvez susciter des vocations en devenant marraine ou relais.

Pour plus d'informations sur les actions pour vous les Isatiennes :

Nadia Masse 03 86 71 50 51
Nadia.Masse@ube.fr

Elles bougent

Bourgogne-Franche-Comté

A L'INTERNATIONAL

UNE OUVERTURE INTERNATIONALE :

Afin de former des experts internationaux (ingénieurs et docteurs) répondant aux attentes du monde économique, l'ISAT mène une politique offensive en matière de développement international :

- mobilité des étudiants
- mise en place de partenariats internationaux
- animation des réseaux de recherche et de valorisation.

FORTHEM :

L'université de Bourgogne est membre de l'université européenne Alliance FORTHEM (Fostering Outreach within European Regions, Transnational Higher Education and Mobility) avec six autres universités.

L'Initiative Universités européennes est l'une des principales actions phares de l'UE - travailler ensemble afin de bâtir l'avenir de l'espace européen de l'éducation afin de développer d'une manière durable les coopérations ambitieuses et sans frontières sous la forme d'un campus européen de recherche, d'enseignement et d'innovation.

L'action de l'alliance Forthem se décline non seulement pour les étudiants, mais également pour les personnels en proposant de participer à différents groupes de travail et actions coordonnées.

Pour plus d'information vous pouvez contacter :

Béatrice Lay 7032 - beatrice.lay@u-bourgogne.fr

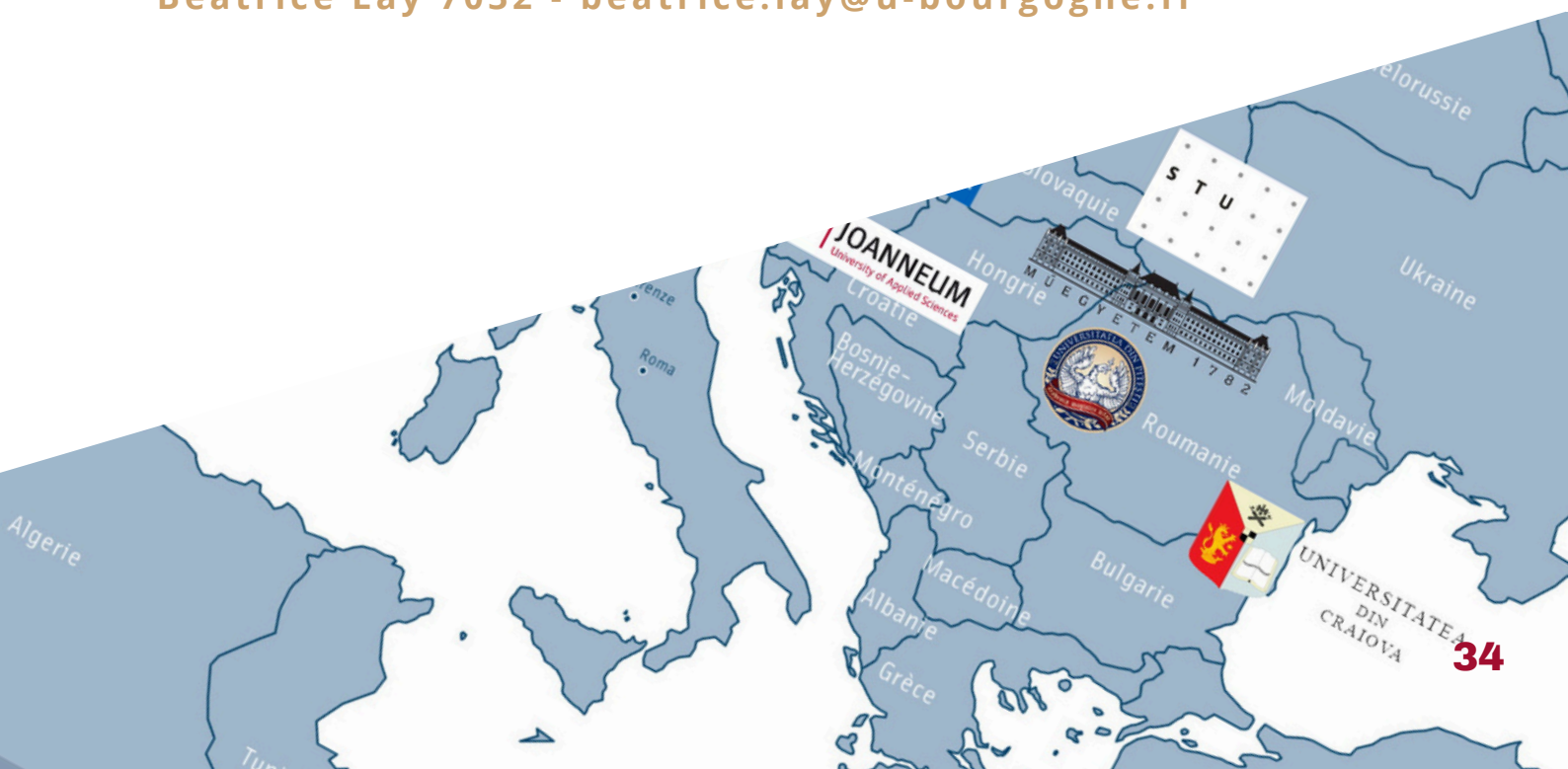


IMAGE ET RÉSEAUX

- La marque ISAT déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle, le logo de l'ISAT et les images des bâtiments sont propriété de l'Université de Bourgogne. Il est interdit d'en faire usage dans tout document privé ou public sans autorisation de la direction de l'Institut. Le droit à l'image du personnel et des étudiants interdit toute référence nominative dans une publication quelle qu'elle soit, sur tout type de support (revue de cercle privé, internet, etc.).
- **L'image de l'Ecole et son diplôme vous accompagneront tout au long de votre vie professionnelle. Veillez à toujours communiquer de façon positive sur l'ISAT et vos activités pour valoriser votre diplôme.**
- Représentez l'ISAT lors de salons ou forums dans votre établissement ou département d'origine
- Si vous souhaitez représenter l'ISAT lors de salons ou forums ou dans votre établissement d'origine lycée, prépa, IUT... contactez le service communication.
- Soyez acteurs des réseaux sociaux de l'ISAT en partageant toutes vos actualités.



WWW.ISAT.FR

**NOUS ESPÈRONS QUE
CE GUIDE VOUS AURA
ÉTÉ UTILE ET
SOMMES À VOTRE
DISPOSITION POUR
TOUTE QUESTION.**

